

Mémoire présenté au
Comité permanent
du commerce international

Brampton Board of Trade
Le 30 juillet 2018

Le 30 juillet 2018

Comité permanent du commerce international
Chambre des communes
Ottawa (ON) K1A 0A6
A/s de Mme Christine Lafrance, greffière du comité

Objet : Tarifs sur l'acier et l'aluminium imposés au Canada

Aux membres du comité,

Merci de tenir compte du présent mémoire dans votre étude des répercussions des tarifs imposés par les États-Unis aux entreprises, sociétés et travailleurs canadiens.

Au nom des membres de la Brampton Board of Trade, je désire affirmer publiquement que nous soutenons les efforts du gouvernement visant à défendre les intérêts canadiens face aux mesures commerciales sans précédent prises par le gouvernement des États-Unis. La récente imposition de tarifs sur l'acier et l'aluminium a entraîné diverses conséquences défavorables pour les entreprises canadiennes, y compris des sociétés de Brampton.

La Brampton Board of Trade a organisé une table ronde avec plusieurs sociétés concernées des secteurs de l'acier, de l'aluminium et de la transformation des métaux. En ce qui a trait à l'impact des tarifs, les sociétés locales nous ont fait part des commentaires suivants :

- 1) **Le coût de l'incertitude** - C'est le principal commentaire qu'ont fait les sociétés locales. L'incertitude de l'accès aux matières brutes, l'augmentation des prix de l'approvisionnement, l'impact sur l'encaisse de leur entreprise et l'augmentation du fardeau des frais généraux causée par l'établissement de l'applicabilité, les révisions au protocole d'achat et les communications supplémentaires avec les clients requises par les services des ventes de chaque entreprise.
- 2) **La réduction artificielle des sources d'approvisionnement** – Les délais de livraison des fournisseurs canadiens s'allongent, ce qui nuit à la satisfaction de la clientèle.
- 3) **Les profits** – Ils subissent une pression importante et, dans certains cas, se sont évaporés car certaines sociétés sont prisonnières d'accords à long terme établissant les prix de vente. Au fil du temps, cela mettra des emplois en péril.
- 4) **L'image de marque** – Inquiétudes quant à ce que les homologues des États-Unis peuvent dire à leur clientèle, c.-à-d., ne vous approvisionnez plus au Canada.
- 5) **La stabilité des prix** – Préoccupations quant à l'effet sur l'encaisse de l'augmentation des prix à l'approvisionnement et des frais des courtiers en douane et, par conséquent, de la fluctuation des prix de vente.

- 6) **Les remboursements et les retours** – Dans le cas des entreprises dont la matière première est du métal recyclé, les droits de douane sont irrécupérables, car il n’y a pas de remboursement des droits sur les retours.
- 7) **Les prix demandés par les usines de traitement canadiennes** – Préoccupations concernant une hausse des prix des usines de traitement canadiennes, du fait que le contexte le leur permet.
- 8) **Accès au marché des matières brutes** – Préoccupations relatives à l’examen en cours de l’acier importé de l’étranger et de l’accès aux importations. Des restrictions nuiraient fortement aux entreprises en ce moment.
- 9) **Rétention des clients** – Préoccupations relatives à la gestion des attentes des clients à court et à long terme.

Lorsqu’on leur a demandé ce que les gouvernements de l’Ontario et du Canada pouvaient faire pour apaiser leurs inquiétudes, les entreprises ont donné les réponses suivantes :

- 1) **La rapidité est essentielle** – Faites ce que vous pouvez afin de résoudre le différend commercial dès que possible; la viabilité des emplois et des entreprises est en péril.
- 2) **Étudier des tarifs de rétorsion** – Il faut, en étant clairement conscients qu’ils s’accompagneront d’effets négatifs au Canada, étudier des tarifs de rétorsion. Penser en particulier à des surtaxes sur le pétrole et l’énergie que le Canada exporte aux É.-U.

Les entreprises de Brampton invitent aussi les gouvernements d’ordre supérieur à étudier des solutions visant à adoucir l’impact sur les producteurs et les fabricants canadiens :

- 1) **Réduire la facture énergétique** – Par exemple, permettre aux entreprises de l’Ontario d’avoir accès à l’énergie fiable et à plus bas coût du Québec.
- 2) **Surveiller l’établissement des prix** – Surveiller et favoriser l’établissement d’un prix stable des usines de traitement pour les producteurs canadiens.
- 3) **Éviter les restrictions à l’importation** – Favoriser l’importation en plus grande quantité de matières brutes d’outre-mer.
- 4) **Encourager les exportations** – Favoriser la recherche par les fabricants canadiens de nouveaux marchés d’exportation et tirer avantage des accords commerciaux en place (AECG, PTP).
- 5) **Assistance à l’encaisse** – Offrir des prêts de la BDC à faible taux d’intérêt pour répondre aux besoins en matière d’encaisse des entreprises concernées.
- 6) **Réduction du fardeau réglementaire** – Des règles et processus incohérents et imprévisibles rendent la vie difficile aux entreprises canadiennes. Les É.-U. ont récemment mis en œuvre une importante réforme de la fiscalité et de la réglementation des entreprises. Le Canada ne peut pas se permettre d’être davantage à la traîne.

Nous appuyons sans réserve les efforts déployés par le gouvernement afin de moderniser l'Accord de libre-échange nord-américain et nous croyons que les négociateurs canadiens devraient demeurer à la table de négociation.

Nous vous remercions de tenir compte des conséquences de ces tarifs et d'étudier les suggestions permettant d'atténuer les impacts défavorables pour les fabricants et les emplois locaux.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Todd Letts, M.B.A., C.C.E.
Directeur général

c. c. : Ruby Sahota, député de Brampton-Sud, et tous les députés fédéraux et provinciaux de Brampton.